



DIRECTION DES IMPÔTS ET  
DES CONTRIBUTIONS PUBLIQUES  
FA'ATERERA'A TITAU TUTE

BP 80 – 98713 PAPEETE

Tel. 40.46.13.13

Site internet : [www.impot-polynesie.gov.pf](http://www.impot-polynesie.gov.pf)

## Régime fiscal applicable aux groupes de sociétés (Articles LP. 120 et suivants du code des impôts)

### État des rectifications apportées au résultat pour la détermination du résultat d'ensemble

À souscrire par la société mère pour chaque société membre concernée par ces rectifications

Dénomination de la société intégrée concernée par l'état des rectifications : .....

N° TAHITI de la société intégrée concernée par l'état des rectifications : .....

Exercice ouvert le : ..... Et clos le : .....

Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat  
d'ensemble.....

Amortissements réputés différés créés au titre de l'exercice.....

Jetons de présence réintégrés (4 de l'Art. LP. 120-4).....

Produits de participation non retenus à hauteur de 99 % de leur  
montant (2 de l'Art. LP. 120-4).....

Dotations complémentaires aux provisions pour des créances  
intragroupe ou des risques encourus du fait d'une autre société du  
groupe et reprises correspondantes (a) du 3 de l'Art. LP. 120-4) .....

Plus ou moins-values relatives aux cessions d'immobilisations non  
retenues pour la détermination du résultat d'ensemble (1 de l'Art.  
LP. 120-4) .....

Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments  
d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'Art. LP. 120-4 et  
reprises correspondantes (b) du 3 de l'Art. LP. 120-4) .....

Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire (d)  
du 1 de l'Art. LP. 120-4) .....

Plus ou moins-values relatives aux cessions d'immobilisations qui n'ont  
pas été retenues dans le résultat d'ensemble (1 bis de l'Art. LP. 120-4) .

Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements  
provenant de la réévaluation d'immobilisations (b) du 1 de l'Art.  
LP. 120-8) .....

Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées (2 de  
l'Art. LP. 120-8) .....

Autres régularisations (à détailler sur feuillet séparé) .....

TOTAL

**BENEFICE ou DEFICIT**

Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
AB	.....	AC	.....
		AD	.....
AE	.....		
		AG	.....
AH	.....	AI	.....
AJ	.....	AK	.....
AL	.....	AM	.....
AN	.....		
AP	.....	AQ	.....
AR	.....		
AT	.....		
AV	.....	AW	.....
AX	.....	AY	.....
AZ	.....	BA	.....

La DICP traite vos données personnelles afin d'émettre le rôle et envoyer votre avis d'imposition et dans le cadre des différentes missions de la DICP (réclamations, contrôle fiscal, assistance administrative, etc.). Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et les finalités ultérieures liées aux missions de la DICP, consultez la Notice d'information contribuables (disponible sur le site internet – QR code ci-contre – et à l'accueil de la DICP).

Vous disposez sur vos données des droits d'accès et de rectification, du droit à la limitation de leur traitement et sous certaines conditions, du droit de vous opposer à leur traitement, d'en demander l'effacement. Vous pouvez exercer vos droits en vous adressant à [rapd.dicp@administration.gov.pf](mailto:rapd.dicp@administration.gov.pf).

Pour toute information ou réclamation, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données à [dpo@administration.gov.pf](mailto:dpo@administration.gov.pf).

